

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du lundi 5 juillet 2021 à 20 heures

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présent(s) : **DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, ROZAN Ghislaine, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.**

Excusé(s) : **BERNARDON Régis, ABRIAL Yvon, BOUDRA Noémie.**

Absent(s) :

Pouvoir(s) : **BERNARDON Régis à ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon à DUMAS Laurence, BOUDRA Noémie à QUIBLIER Myriam.**

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Compte tenu du caractère urgent, le conseil municipal approuve l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Vente du pick-up Nissan car nous avons trouvé à vendre ce véhicule et l'acheteuse souhaite réaliser la transaction au plus vite ;
- Régularisation d'alignement parcelle AI 546 datant de juillet 2013 et pour laquelle une vente est en cours.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Monsieur Rémy BERNARDON, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par le Madame le maire sur délégation

Madame le Maire fait état des décisions prises sur délégation.

Abrogation délibération n° 2021_044 « remise gracieuse d'occupation du domaine public – Madame Christel REDELSPERGER, gérante du food truck C chou'ette »

Délibération n° 2021_052

Le conseil municipal abroge la délibération n° 2021_044 relative à la remise gracieuse accordée à Madame Christel REDELSPERGER, gérante du food truck « C chou'ette » du 20 mai au 30 décembre 2021 suite à un recours gracieux de Monsieur le Sous-Préfet.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Abrogation délibération n° 2021_045 « remise gracieuse d'occupation du domaine public – Marchands du vendredi matin, de 8 heures à 13 heures sis Parking Les Berges de la Deûme »

Délibération n° 2021_053

Le conseil municipal abroge la délibération n° 2021_044 relative à la remise gracieuse accordée aux marchands concernés par l'octroi des concessions d'occupation du domaine public concernant uniquement le point de vente qui aura lieu les vendredis matin de 8 heures à 13 heures sis Parking Les Berges de la Deûme. Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avenant n° 2 à la concession d'occupation du domaine public communal – Mme Christel REDELSPERGER, gérante de « C chou'ette »

Délibération n° 2021_054

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 2 à la concession d'occupation du domaine public communal accordée à Madame Christel REDELSPERGER, gérante du food truck « C chou'ette » du 1^{er} février au 31 juillet 2021 qui modifie l'article 3 Redevance de la façon suivante : « La redevance est fixée à 1 €. Le reste de l'article est inchangé. »

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Avenant n° 1 aux concessions d'occupation du domaine public communal avec les marchands ambulants venant s'installer le vendredi matin sis parking Les Berges de la Deûme

Délibération n° 2021_055

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 relatif à la délégation de compétence à Madame le maire en matière d'octroi des concessions d'occupation du domaine public concernant uniquement le point de vente qui aura lieu les vendredis matin de 8 heures à 13 heures sis Parking Les Berges de la Deûme, qui modifie l'article 3 Redevance de la façon suivante : « La redevance est fixée à 1 €. Le reste de l'article est inchangé. »

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Règlement cantine et garderie municipales

Délibération n° 2021_056

Le conseil municipal approuve le règlement « cantine et garderie municipales » qui sera applicable à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2021/2022, et abroge le précédent.

Ledit règlement tient en compte les modifications à appliquer par rapport au nouveau prestataire de préparation et livraisons de repas.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Application mobile IntraMuros : Contrat d'adhésion et de maintenance

Délibération n° 2021_057

Le conseil municipal donne son accord sur le contrat d'adhésion et de maintenance de l'application mobile IntraMuros (lien avec le panneau lumineux d'information) pour une durée de 3 ans à 42 € TTC par mois à partir du 01/07/2021, étant précisé qu'une période de 3 mois gratuite est accordée à la commune soit un coût de 1 386 € TTC acquitté selon l'échéancier mentionné au contrat.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Application mobile IntraMuros : Demande d'aide au titre du plan « France relance »

Délibération n° 2021_058

Le conseil municipal donne son accord pour entreprendre les démarches relatives à une aide financière au titre du plan « France relance » pour le contrat d'adhésion et de maintenance de l'application mobile IntraMuros.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande de remise gracieuse pour l'occupation de la salle culturelle – Académie stars box

Délibération n° 2021_059

Le conseil municipal refuse la demande de gratuité pour l'occupation de la salle culturelle les 3 et 4 septembre 2021 par l'association Académie stars box.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 0	CONTRE : 9	ABSTENTION : 6
----------	------------	----------------

Vente du véhicule pick-up Nissan

Délibération n° 2021_060

Le conseil municipal accepte la cession pour le véhicule 4x4 NISSAN au centre équestre « Les Sabots de Montchal » représenté par Madame Aurore TARDY pour un tarif de 8 000 €.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Régularisation cession suite à alignement sur parcelle AI 504

Délibération n° 2021_061

Le conseil municipal donne son accord sur la régularisation de cession suite à l'alignement sur la parcelle AI 504 sis Champlard de Monsieur Pascal BLANCHARD compte tenu que suite au document d'arpentage datant de 2013, l'acte notarié n'a pas été sollicité par la commune.

Il mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 20.

06 JUIL. 2021

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS

